

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SÉANCE DU 05 JUN 2026**

**N° 2026 061**

L'An Deux mille vingt-six, le 05 juin à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, sous la Présidence de Madame Florence MARMONIER, Maire

**Présents** : Florence MARMONIER, Perrine AUFRERE, Alexandre DUNAND, Ludovic DEVERGNES,, Jean-Max DESCHAMPS-BERGER, Delphine PEPEY, Marion DRAPERI, Amaury BURDET, Floriane PARISSÉ, Françoise VILLARD, Vincent RUFFIER DES AIMES,

**Absents** : Julie PERRIN, (pouvoir donné à Perrine AUFRERE), Thierry RUFFIER LANCHE, (pouvoir donné à Delphine PEPEY) Valérie TRAVERS, (pouvoir donné à Ludovic DEVERGNES) Jean DE BELOT, (pouvoir donné à Florence MARMONIER).

Nombre de membres :	
En exercice :	15
Présents:	11
Suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	00
Abstentions :	00

\*\*\*\*\*

**Objet : Désignation des délégués aux communes forestières**

La commune de Champagny en Vanoise est adhérente à l'Association des Communes forestières de Savoie. Elle fait partie des 6000 collectivités rassemblées dans notre Fédération nationale, Communes forestières France.

En Savoie, la forêt est une composante importante de notre territoire montagnard. Les espaces boisés, les services qu'ils rendent et les activités qu'ils génèrent sont un atout et un levier de développement durable dans le contexte du changement climatique qui nous impact. De fait, les attentes concernant les massifs forestiers sont nombreuses et font écho aux différentes fonctions assurées par la forêt : économique, écologique et sociale.

Monsieur Thierry RUFFIER DES AIMES a été désigné représentant titulaire et Monsieur Amaury BURDET représentant suppléant, lors du Conseil municipal du 1er avril 2026.

Suite à la démission en tant que Conseiller municipal de Monsieur Thierry RUFFIER DES AIMES, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire pour siéger à l'Association des communes forestières de Savoie.

Se portent candidats : Amaury BURDET et Thierry RUFFIER LANCHE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- DÉSIGNE Amaury BURDET en tant que représentant titulaire et Thierry RUFFIER LANCHE en tant que représentant suppléant afin de siéger à l'Association des communes forestières de Savoie.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire**  
**Florence MARMONIER**

